

**LISTE DES PIÈCES EXIGÉES POUR UNE INSCRIPTION**

A L'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2022-2023

La liste des pièces justificatives au format « papier » figurant ci-dessous concerne **uniquement les inscriptions en présentiel**. À partir de l'année universitaire 2020-2021 les justificatifs à fournir lors d'une inscription administrative en ligne **seront gérées de façon dématérialisée**. À la fin de l'IA Web, l'étudiant recevra une liste personnalisée des pièces à fournir à partir de sa déclaration en ligne.

*Pour information, en vertu de l'article 441-1 du code pénal, l'usage de faux est constitutif d'un délit "*

N°	Libellé pièce justificative	Primo	Reins
	Dossier téléchargé rempli et signé si étudiant concerné par IA présentiel à transmettre	X	X
<b>01</b>	Copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour recto-verso à transmettre	X	
<b>02</b>	Copie du relevé de notes du Baccalauréat ou du DAEU (inscription en licence 1, DUT1, PACES) à transmettre	X	
<b>28</b>	Numéro INE ou INES ou BEA	X	
<b>03</b>	Copie des relevés de notes ou de l'attestation de réussite au titre d'accès (diplôme français) permettant l'inscription à transmettre.	X	Uniquement changement de cursus ou Formation sélective
<b>04</b>	Titulaire d'un diplôme étranger : copie du diplôme justifiant l'admission traduite à transmettre.	X	
<b>07</b>	Etudiant français, âgé de <b>moins de 25 ans</b> : copie de la « Journée de Défense à la Citoyenneté » (JDC) ou du certificat de la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD)	X	
<b>29</b>	Attestation de recensement militaire pour les personnes n'ayant pas encore la JAPD ou JDC	X	
<b>08</b>	Etudiants boursiers : copie <b>recto/verso de l'attribution de bourse 2022-2023</b>	X	X
<b>09</b>	Etudiant ayant <b>déjà été inscrit</b> dans une <b>autre université française</b> : <b>fiche de transfert signée de l'université d'origine ou fiche de transfert arrivée de l'UGA</b> (à récupérer auprès de la composante dans laquelle vous avez été admis) et à <b>envoyer pour avis</b> à votre établissement d'origine.	X	X
<b>10</b>	UNIQUEMENT pour les étudiants en EAD et IFSI : <b>1 photo d'identité</b> (2 cm x 2 cm), non scannée et pas de copie, avec nom et prénom au dos, si vous ne vous présentez pas au centre d'inscription pour retirer votre carte d'étudiant.	X	X
<b>13</b>	Autorisation d'inscription ou lettre ou mail d'acceptation suivant les cas (titulaire d'un diplôme étranger, PEF, VAE, formation sélective)	X	X
<b>14</b>	Stagiaires formation continue, reprise d'études : Autorisation d'inscription visée par le Direction Central de la Formation Continue (DFCA) ou la responsable FC de la composante	X	X
<b>15</b>	Pupille de la nation : photocopie de la carte pupille de la nation	X	X

16	Personne en situation de handicap : copie de la « Carte Mobilité Inclusion » sur laquelle figure la mention « Invalidité »	X	X
27	Etudiant bénéficiant du statut de réfugié, demandeur d'asile et protection subsidiaire : document attestant la situation.	X	X
18	Master 2 MEEF premier et second degré et De l'alternant : Justificatif d'admission au concours	X	X
19	En cas d'inscription parallèle dans une autre université : copie de la carte d'étudiant et du décompte des droits.	X	X
20	Année de césure : photocopie du contrat signé.	X	X
21	Etudiants en réorientation à l'UGA à l'issue du semestre 1 (inscrit dans un autre établissement le 1 <sup>er</sup> semestre) / CU étudiant UGA Photocopie de la carte étudiante et du décompte des droits déjà acquittés	X	X
24	Carte multiservices année N-1 ou antérieure		X
25	Attestation de paiement de la Contribution Vie Etudiante et Campus. (CVEC)	X	X
26	Parcoursup : attestation de fin de candidature (IUT2)	X	
30	Etudiants en contrat de professionnalisation : contrat signé du salarié et de l'entreprise	X	X
31	Etudiants en contrat d'apprentissage : contrat signé du salarié et de l'entreprise	X	X
32	<b>Etudiant extracommunautaire - Rattachement à un citoyen de l'UE / EEE / Suisse</b> «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse» Ou «Carte de séjour - directive 2004/38/CE	X	
33	<b>Etudiant extracommunautaire - Résident longue durée (ou son enfant)</b> «Carte de résident longue durée - UE» ou «certificat de résidence algérien» + pour enfant □ preuve de la filiation (extrait acte de naissance ou livret de famille traduit en français)	X	
34	<b>Etudiant extracommunautaire</b> <b>Domiciliés fiscaux en France depuis au moins deux au 01/01/2022</b> Trois avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) pour les années 2020-2021-2022 (revenus 2019-2020-2021) ----- <b>OU Rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans au 01/01/2022</b> Trois avis d'imposition ou ASDIR du foyer auquel il est rattaché (avec une adresse en France) + copie de la déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée.	X	
35	<b>Etudiant extracommunautaire</b> Attestation de l'Ambassade de France pour l'exonération partielle	X	
36	<b>Etudiant extracommunautaire</b> Carte d'étudiant ou attestation d'inscription indiquant l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France (y compris centre FLE)	X	X
37	<b>Etudiant extracommunautaire</b> Imprimé UGA de demande d'exonération partielle	X	

Vous devez avoir un moyen de paiement, CB, chèque, si vous n'avez pas réalisé votre inscription avec paiement par le web ou pour éventuellement compléter le paiement de votre inscription.